

SECUFER - Accès et déplacement dans les emprises ferroviaires



Cette formation répond aux exigences du décret n°2017-694 du 2 mai 2017, dit décret Secufer notamment en réalisant des exercices pratiques et une évaluation pratique individuelle. Connaître et identifier les règles de base de sécurité du personnel pour la prévention du risque de heurt. Se déplacer et assurer sa sécurité dans les emprises et à proximité des zones à risques ferroviaires.

Programme

- Obligations relatives à l'habillement et EPI lors des déplacements.
- Connaître les différents risques ferroviaires.
- Connaître les règles d'accès aux emprises ferroviaires (carte d'autorisation, consigne des particularités locales).
- Se repérer dans les emprises ferroviaires lors des déplacements.
- Connaître les fondamentaux lors du déplacement dans les emprises ferroviaires (Zone Dangereuse, Emplacement de garage, Utilisation des pistes et itinéraires, Distance Minimale de Visibilité Compatible).
- Savoir se comporter au passage d'un train, lors de l'engagement de la Zone Dangereuse et/ou des traversées de voie (tunnel, TVP, obstacle...), lors de transport de matériel.
- Identifier le risque électrique présent dans les emprises.
- Respecter les différentes interdictions relatives aux installations électriques (caténaire, câble...).
- Connaître les mesures à appliquer en cas d'accident, d'incident.

Modalités d'évaluation

Une évaluation orale individuelle en fin de journée permet la validation des acquisitions sur le certificat de réalisation.

Public visé

Toute personne devant effectuer des déplacements, pour des raisons professionnelles, dans les emprises ferroviaires du Gestionnaire d'Infrastructure SNCF Réseau.

Méthodes pédagogiques

Formation théorique : supports de cours, exercices

Formation pratique : exercices pratiques, questions diverses

Prérequis

Aucun n'est nécessaire

Durée

1 journée (7h)

Tarifs

390€ HT par personne ou

Session collective : Tarif sur demande